



“L’indépendance n’est pas un état de choses. C’est un devoir.”
(Vaclav Havel)

LETTRE D'INFORMATION

Janvier 2016

Engagés !

1 Des experts indépendants et libres

Le Syndicat des Experts en Automobile Indépendants est la représentation nationale des experts en automobile exerçant de manière libérale leur métier au service de tous, en toute indépendance, détachés de toute convention, écrite ou tacite, avec les compagnies d’assurance et les mutuelles.

2 Dans le respect de la déontologie

Elle est ouverte à celles et ceux qui ont choisi de mettre au cœur de leur métier, l’excellence technique, la rigueur déontologique, la méthode, l’analyse objective, afin de redonner ses lettres de noblesse à une profession dont l’image a été ternie par plusieurs décennies de soumission aux banquiers et aux assureurs.

3 Conscients de leur mission de sécurité routière

Elle accueille celles et ceux, techniciennes et techniciens, soucieux de renouer le dialogue avec le monde de la réparation automobile, ainsi que les assurés, **dans le seul souci de préserver les intérêts d'une seule et même personne : le propriétaire du véhicule.**

4 Au service des particuliers et des réparateurs

Elle **fédère les acteurs engagés dans leur mission de sécurité routière**, en donnant aux professionnels de la réparation automobile, les moyens de satisfaire à leur obligation de résultat.

5 Pour la défense de la profession auprès des pouvoirs publics

Elle accueille et conseille les jeunes femmes et jeunes hommes, passionné(e)s dans l’exercice de leur profession, à se former dans les cabinets en capacité de les accueillir, pour obtenir le diplôme d’expert en automobile.

Elle privilégie aujourd’hui, et plus que jamais, la stricte application du recours direct à la suite d’un accident de la circulation non responsable.

Elle répond aux demandes des particuliers trompés lors de leurs échanges avec leurs assureurs, lésés suite à la vente d’un véhicule automobile, ou à la suite d’une réparation.

(suite page suivante)



Sans compromission aucune, elle assure à ses membres la représentation d'une indépendance voulue et retrouvée, tout en étant le garant du chiffrage du préjudice, et rien que du préjudice, dans le respect des demandes légitimes de tous les acteurs.

Le Syndicat des Experts Automobile Indépendants se démarque ainsi des représentations syndicales existantes, et entend libérer l'expertise en automobile, et les experts, des pressions exercées par les autres acteurs qui interviennent dans le processus de réparation des préjudices subis, sous la seule autorité de notre ministère de tutelle en charge de la sécurité routière.

Il entend participer aux débats organisés par l'Administration de tutelle, aux colloques des professionnels de la réparation automobile, et répondre aux sollicitations des professionnels de la vente, de la location de véhicules terrestres à moteur, sans distinction aucune.

Tous responsables, les membres du Syndicat des Experts Automobile Indépendants s'engagent à accomplir leurs missions, de quelque nature que ce soit, avec rigueur, professionnalisme et célérité, tout en apportant le conseil avisé sur le plan technique et juridique.



Des experts en automobile à votre écoute

De gauche à droite:

Karim MEGROUS, expert en P.A.C.A

Florian MOURGUES, expert en Auvergne

Wilfried REINERMANN, expert en Ile-de-France

